

---

[Imprimer](#)

## **2 marchés pour la construction de gares du Grand Paris express**

Image

---

**La Société du Grand Paris (SGP) a publié deux consultations pour les travaux d'aménagement des gares Châtillon-Montrouge et Issy RER de la ligne 15 Sud du Grand Paris express (Pont de Sèvres-Noisy-Champs), qui doit être mise en service en 2025.**

La gare Châtillon-Montrouge se situe à la jonction des communes de Châtillon, Montrouge, Malakoff et Bagneux (Hauts-de-Seine). Elle desservira largement les quartiers alentours et leurs 38 000 habitants dans un rayon d'un kilomètre et viendra compléter la desserte locale déjà assurée par le métro 13, le tramway 6 et le réseau de bus. Jusqu'à 95 000 voyageurs par jour sont attendus. Elle sera implantée au cœur d'un nouveau pôle multimodal de transports facilement accessible aux piétons et "renforcera l'attractivité et le dynamisme du secteur en offrant des potentialités de développement commercial et urbain", estime la SGP.

Les travaux d'aménagement tous corps d'état prévus dans le marché que vient de publier le maître d'ouvrage du futur métro débiteront une fois les travaux de génie civil majoritairement réalisés. Ils sont répartis en deux lots : travaux de gros œuvre et corps d'état architecturaux ; travaux relatifs aux corps d'état technique.

[Consulter l'avis sur le BOAMP](#)

La gare Issy RER se situe à l'ouest du centre-ville d'Issy-les-Moulineaux, dans le quartier Léon-Blum, à l'angle des rues de Verdun et Aristide-Briand. Elle sera l'une des 16 gares de la ligne 15 Sud du Grand Paris express. "Le nouveau métro viendra compléter la desserte locale, déjà assurée par le RER C et le réseau de bus. 150 000 voyageurs y sont attendus chaque jour", relève la SGP.

La consultation publiée par cette dernière a pour objet les travaux d'aménagement tous corps d'état de la gare, une fois les travaux de génie civil majoritairement réalisés. L'allotissement est le suivant : travaux de gros œuvre et corps d'état architecturaux ; travaux relatifs aux corps d'état technique ; travaux relatifs aux prestations de couverture/charpente métallique/façades vitrées.

[Consulter l'avis sur le BOAMP](#)